

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Social Safari Inc.	Numéro de permis 2019505	Date d'inspection Le 19 novembre 2025	
Nom de l'établissement Centre récréatif "B" Safari Social		Numéro de téléphone (506) 386-2262	
Adresse 55 rue Englehart Dieppe NB E1A 8K2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	14 nov. 2025	19 nov. 2025
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe que les activités quotidiennes sont planifiées et documentées depuis la dernière inspection de surveillance. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux en après-midi pour effectuer une inspection de suivi. Le ratio fut respecté au moment de l'inspection.			
La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants jouer dans l'espace de jeu intérieur. Un groupe participait activement à la création de slime.			
La lacune est maintenant conforme.			

original signé par
Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 novembre 2025

Date

original signé par
Stephanie Haché

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 novembre 2025

Date